

ARRETE DAJI/2022/SIGNATURE/CP/07
portant délégation de signature à :

Monsieur Christophe ALAUX
Président de la commission pédagogique de
l'Institut de Management Public et Gouvernance
Territoriale (IMPGT)

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles D.613-38 à D.613-50,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu l'arrêté DAJI/2022/ARRETE/CP/Composition/07 du Président d'Aix-Marseille Université en date du 12 mai 2022 fixant la composition de la commission pédagogique de l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale (IMPGT) et portant nomination à la présidence de celle-ci de **Monsieur Christophe ALAUX** ;

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation de signature est consentie à **Monsieur Christophe ALAUX (PR), Président de la Commission Pédagogique de l'IMPGT** à effet de signer, au nom et pour le compte du Président d'Aix-Marseille Université :

- toute décision et notification de décision relative à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de diplômes de cette composante ;
- toute décision et notification relative au traitement des candidatures dématérialisées aux différentes formations portées par cette composante telles que notamment les autorisations d'admission et d'inscription pour les diplômes de Licence ou de Master.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Christophe ALAUX, Madame Anaïs SAINT JONSSON (MCF), Présidente suppléante de la commission pédagogique**, reçoit délégation de signature pour signer, au nom et pour le compte du Président d'Aix-Marseille Université, l'ensemble des actes mentionnés au présent article.

Cette signature ne pourra en aucun cas être subdéléguée.

Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président d'Aix-Marseille Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.
L'arrêté DAJI/2021/SIGNATURE/CP/n°09 en date du 21 janvier 2021 est abrogé.

Article 3 :

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'IMPGT en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers. Il est également publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 4 :

La Directrice générale des services et le Directeur de l'IMPGT sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

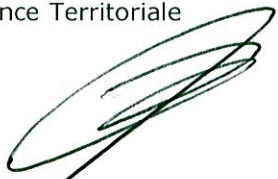
Fait à Marseille, le 12 mai 2022,

Vu et pris connaissance
Le 30/05/2022

Le délégué

Les délégataires

Monsieur Christophe ALAUX
Président de la Commission Pédagogique de
l'Institut de Management Public et
Gouvernance Territoriale



Madame Anaïs SAINT JONSSON
Présidente suppléante de la Commission
Pédagogique de l'Institut de Management
Public et Gouvernance Territoriale



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

